

PIXA
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 059 000 euros
Siège social : 560 route de Dieppe
76250 DEVILLE LES ROUEN

982 401 606 RCS ROUEN

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 27 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 27 décembre,

A 18 heures,

Les associés de la Société PIXA, société à responsabilité limitée au capital de 2 059 000 euros, divisé en 2 059 000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Pierre POIDEVIN, titulaire de 879500 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Xavier POIDEVIN, titulaire de 1179500 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xavier POIDEVIN, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification exceptionnelle des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide une modification exceptionnelle de la durée des exercices sociaux. L'exercice en cours, réduit d'un mois et clos le 31 décembre 2024, aura une durée de douze mois ; l'exercice suivant ouvert le 1^{er} janvier 2025 aura une durée d'un mois et sera clos le 31 janvier 2025 afin de revenir à la date de clôture initiale prévue par les statuts.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 14 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 14 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} février et finit le 31 janvier.

Est ajouté l'alinéa suivant :

"Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 décembre 2024, l'exercice ouvert le 12 décembre 2023 est réduit d'un mois et sera clos le 31 décembre 2024 ; l'exercice suivant ouvert le 1^{er} janvier 2025 aura une durée d'un mois et sera clos le 31 janvier 2025 afin de revenir à la date de clôture prévue à l'alinéa qui précède."

Est supprimé l'alinéa suivant :

" Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le 31 janvier 2025. "

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

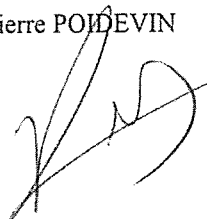
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

Xavier POIDEVIN

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a final upward stroke.

Pierre POIDEVIN

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a prominent vertical stroke and a large loop.